

**Extrait du Registre des Délibérations  
 du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort**

**SEANCE DU 7 FEVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 30 janvier 2025

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
<b>Présents :</b>		
<b>CA Saint-Lô Agglo</b> : Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, M. Emmanuel LUNEL, M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Nicole GODARD, Jacques CLAIRAUX	X	X
<b>CC Villedieu Intercom</b> : M. Pascal RENOUF, M. Jean LE BEHOT, M. Michel LHULLIER, M. Charly VARIN (à compter de la délibération n°2025-09), Samuel PACEY	X	X
<b>CC Coutances Mer et Bocage</b> : Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE, Mme Aurélie GIGAN		X
<b>CC Côte Ouest Centre Manche</b> : M. Christophe GILLES		
<b>CC Baie du Cotentin</b> : M. Michel LEBLANC, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
<b>Pouvoirs</b> : Mme Marie-Agnès HEROUT a donné pouvoir à Mme Corinne CLEMENT		
<b>Excusés</b> : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, Mme Valérie MILLOT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Patrick SIMON, M. Valentin GOETHALS, Mme Morgane BUISSON, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET, Mme Virginie METRAL (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN, M. Damien PILLON (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Serge BOSSARD (Villedieu Intercom)		
<b>Nb de délégués en exercice : 38</b> <b>Nb de délégués titulaires présents : 23</b> <b>Nb de délégués suppléants présents : 0</b> <b>Nb de pouvoirs : 1</b> <b>Nb de votants : 24</b>		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

**DEL-2025-08 : Convention pour la coupe de haies de l'ISDND de Saint-Fromond**

Dans le cadre de l'extension de l'ISDND de Saint-Fromond, il sera nécessaire de couper les haies des parcelles 2 et 3 (voir plan en annexe).

La convention a pour objet de définir les actions à prendre en charge par Monsieur Paul LENOURY (l'exploitant agricole) et le Syndicat Mixte du Point Fort pour assurer la coupe des haies incluses dans le périmètre d'extension de l'ISDND.

Il est ainsi convenu que Monsieur Paul LENOURY prendra en charge, dans les délais indiqués dans la convention, la coupe, le broyage, l'évacuation des branchages, le transport et le devenir des troncs en dehors de la zone concernée.

Le Syndicat Mixte du Point Fort prendra en charge le dessouchage au commencement des travaux d'extension, et se réserve le droit d'intervenir au cas où les délais ne seraient pas respectés par Monsieur Paul LENOURY.

Le plan de suppression des haies est joint à la convention.

**Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer avec M. Paul LENOURY la convention annexée relative à la coupe de haies à l'ISDND de Saint-Fromond.**

Ainsi délibéré en séance,  
Le 7 février 2025  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS



Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 12 FEV. 2025

Mis en ligne le : 12 FEV. 2025